

1 GEORGE V, A. 1911

6. Il fait voir les difficultés que rencontreraient nos divisions de guerre, qui ne seraient formées comme telles que lors d'une mobilisation. Il dit que les troupes qui vont camper tous les ans constituent des groupes hétérogènes sans aucune organisation dans la formation des différentes armes et que "les diverses armes ne paraissent pas coopérer ensemble à un degré suffisant". Cela est évidemment exagéré, mais il y a du vrai dans ce qu'il dit là.

7. L'inspecteur général considère qu'il devrait être y avoir un état-major dans chaque division. Il termine en disant que l'état de choses actuel rendrait "impossibles une rapide mobilisation et une prompt action".

8. Les recommandations de l'inspecteur général concordent parfaitement avec la politique que le Conseil de la Milice a adoptée et qu'il s'est toujours efforcé, comme vous le savez, de mettre en pratique.

9. Depuis que le Conseil a été constitué, il s'est constamment appliqué à corriger les défauts dans l'organisation, en commençant tout d'abord par les brigades de toutes les armes. Il s'est aussi efforcé (quoique pas toujours avec succès) de tourner les aspirations de ceux qui désiraient s'enrôler dans la milice dans la direction propre à assurer la formation d'unités de l'arme dont on avait le plus besoin dans telle ou telle section du pays.

10. De même, la coopération entre les diverses armes n'a pas été perdue de vue et fait partie du programme d'instruction, mais peut-être n'a-t-elle pas été poussée aussi loin qu'elle aurait dû l'être—tandis que l'acquisition de terrains de campement où les trois armes pourraient faire ensemble l'exercice est une question qui a également reçu toute l'attention possible.

11. En ce qui concerne l'état-major, l'inspecteur général n'indique pas clairement les points sur lesquels le système adopté au Canada diffère de celui qui est suivi en Angleterre. L'Angleterre, en dehors du ministère de la Guerre, est divisée en circonscriptions. Tout le travail général d'administration est fait aux chefs-lieux des circonscriptions, où les chefs des services et des départements ont leurs bureaux, et chaque circonscription comprend une ou plusieurs divisions (ou d'autres corps organisés) dont les états-majors s'occupent uniquement de leurs affaires internes. En réalité, l'état-major de chaque circonscription au Canada ressemble beaucoup, tant dans sa composition que quant au système suivi, à l'état-major d'une circonscription d'Angleterre, bien que son personnel soit moins considérable; mais, chez nous, à l'heure qu'il est, l'état-major de chaque circonscription administre aussi un des districts dont elle est composée, et nous n'avons pu jusqu'ici organiser des états-majors divisionnaires. Cette lacune, cependant, sera comblée dès que l'on aura suffisamment d'officiers d'état-major. Il a toujours été entendu que l'on constituerait tôt ou tard un état-major séparé pour chaque district compris dans une circonscription et que, lorsqu'un district renfermerait une division pour le service en campagne, l'en formerait un état-major qui serait, pratiquement parlant, un état-major divisionnaire.

12. Comme vous le voyez, le Conseil de la Milice suit réellement le système qui a été adopté en Angleterre et que recommande l'inspecteur général.

13. Par conséquent, il s'agit simplement de savoir jusqu'à quel point il est possible, dans le moment, de prendre les autres mesures qu'il suggère pour atteindre l'objet que nous nous accordons à considérer comme essentiel.

14. Dans son annexe "C", Sir John French indique comment les troupes actuelles de la région orientale du Canada devraient, d'après lui, être organisées. Il ne dit pas clairement s'il est en faveur du maintien ou de l'abolition des états-majors de circonscriptions, mais comme l'élimination de ces états-majors constituerait une déviation au système anglais et impliquerait la disparition des chefs de service et de départements, dont on n'aurait pas besoin pour les états-majors divisionnaires, et étant donné que notre politique bien arrêtée est d'assimiler notre système